



HEARST, le jeudi 31 juillet 2025

Vol.50 - N° 15- 2,86 \$ +TPS

- 4 LES MÉDIAS ET L'IA
- 8 FAUQUIER-STRICKLAND
- 9 HEARST EN BREF



6

PIERRE POILIEVRE TENTE UN RETOUR



7

TENSIONS RAVIVÉES

UN CESSEZ-LE-FEU FRAGILE ET DES NÉGOCIATIONS INCERTAINES



FAITES PARTIE DE LA GANG
LES DIMANCHES APRÈS-MIDI
AVEC KIKINE!
DE MIDI À 15 H, C'EST L'ÉMISSION
JOUE MA TOUNE!
VOS DEMANDES SPÉCIALES PENDANT TROIS HEURES

CINN911.com

DOSSIER SPÉCIAL 2 et 3



TENSIONS COMMERCIALES

Les États-Unis triplent presque les droits antidumping sur le bois d'œuvre résineux canadien, les faisant passer de **7,66 % à 20,56 %**.

L'INDUSTRIE FORESTIÈRE ET LES TARIFS AMÉRICAINS



Ford LECOURSMOTORSALES

Bon Congé Civique

3 000 \$ DE RABAIS SUR CERTAINS MODÈLES

0% D'INTÉRÊT SUR LOCATION JUSQU'À 36 MOIS

0% D'INTÉRÊT SUR FINANCEMENT JUSQU'À 72 MOIS

XL STX XLT LARIAT

2025 **F150**

Hearst 705 362-4011
Kapusking 705 335-8553

www.lecoursmotorsales.ca



Photo : Renée-Pier Fontaine

Au tour de l'industrie forestière de s'inquiéter

Par Ndery Dione

L'industrie forestière canadienne est de nouveau au cœur d'un conflit commercial avec son plus important partenaire économique. La récente décision du département du Commerce des États-Unis d'augmenter les droits antidumpings sur le bois d'œuvre canadien à 20,56 %, accompagnée de l'imposition rétroactive de ces droits sur les exportations datant du 1^{er} janvier 2023, suscite une vague d'inquiétudes à travers le Canada.

Ce n'est pas la première fois que le bois d'œuvre canadien devient l'objet de tensions commerciales avec les États-Unis. Déjà en 2006, après cinq années de batailles judiciaires intenses, le Canada et les États-Unis avaient signé un accord pour encadrer le commerce du bois d'œuvre résineux. Cet accord faisait suite à une plainte du Canada auprès de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), qui lui avait donné raison face aux accusations américaines de subventions illégales.

L'accord, entré en vigueur le 12 octobre 2006 pour une durée de sept ans, renouvelable deux années supplémentaires, visait à éviter les conflits récurrents liés aux droits compensateurs et antidumpings imposés par les États-Unis. Toutefois, à son expiration en octobre 2015, aucun renouvellement n'a été conclu,



Photo : Renée-Pier Fontaine

laissant le secteur sans cadre formel pour réguler les échanges et les différends.

Les États-Unis ont toujours soutenu que le système canadien de redevances forestières, notamment les droits de coupe perçus par les provinces, constituait une forme de subvention déguisée, permettant au bois canadien d'être vendu à des prix injustement bas

sur le marché américain.

Le Canada, de son côté, défend son système comme équitable et conforme aux règles de l'OMC, insistant sur la transparence des processus provinciaux de gestion forestière.

Dans le contexte actuel, l'annonce de cette hausse significative des droits antidumpings, couplée à leur application rétroactive par le département du Commerce des États-Unis, déclenche une onde de choc dans l'industrie canadienne du bois.

Colombie-Britannique

En Colombie-Britannique, l'Association des transformateurs de bois indépendants tire la sonnette d'alarme. Dans un communiqué publié vendredi dernier, elle affirme que « des centaines de petites et moyennes entreprises pourraient être contraintes de fermer leurs portes » si aucune mesure d'aide n'est rapidement mise en place.

Andy Rielly, président de l'Association, n'a pas hésité à réagir face à cette situation : « Cette décision américaine met en péril non seulement des entreprises familiales établies depuis plusieurs générations, mais aussi des milliers d'emplois dans des régions rurales

déjà fragilisées économiquement. » M. Rielly exhorte le gouvernement fédéral à instaurer sans délai des programmes de soutien pour aider les entreprises touchées à affronter ce coup dur.

L'un des aspects les plus controversés de cette décision est l'application rétroactive des droits, couvrant une période de plus de 18 mois. Concrètement, les exportateurs canadiens devront verser des montants significatifs sur les produits déjà expédiés depuis le début de l'année 2023. Pour plusieurs petites entreprises, cette rétroactivité équivaut à une facture imprévue et impossible à absorber.

Le gouvernement canadien, de son côté, se montre prudent, mais reconnaît l'urgence de la situation. Le premier ministre Mark Carney a récemment évoqué la possibilité d'inclure des quotas sur le bois d'œuvre résineux dans un éventuel futur accord commercial avec les États-Unis. Une telle approche pourrait permettre de stabiliser les échanges et de réduire les risques de mesures unilatérales de la part de Washington.

Au-delà des chiffres, ce conflit sur le bois d'œuvre illustre les tensions persistantes dans les relations commerciales nord-américaines. Malgré leur interdépendance économique, le Canada et les États-Unis continuent de se disputer sur des enjeux clés, comme l'agriculture, les métaux ou le bois d'œuvre.

Dans le cas présent, l'intransigeance américaine pourrait aussi s'expliquer par des considérations politiques internes entre les deux pays, particulièrement avec le retour de Donald Trump à la Maison-Blanche.

JOURNAL
LE NORD

Publicités :

705 372-1011

vente@hearstmedias.ca
www.lenord.ca

L'industrie forestière du Nord de l'Ontario suit de près l'évolution des tarifs américains

Par Renée-Pier Fontaine

L'économie de plusieurs régions canadiennes dépend directement de l'industrie forestière, le Nord de l'Ontario en fait partie. Bien que le bois d'œuvre fasse partie de l'Accord Canada-États-Unis-Mexique (ACEUM), donc protégé en théorie des tarifs douaniers prévus ce vendredi 1^{er} août, les Américains ont augmenté les frais «d'antidumping» de 12,9 % cette semaine, amenant cette taxe supplémentaire sur l'importation du bois canadien à 20,56 %.



Les États-Unis triplent presque les droits antidumpings sur le bois d'œuvre résineux canadien, les faisant passer de 7,66 % à 20,56 %.

Photo : Renée-Pier Fontaine

En y ajoutant les droits compensateurs actuels de 6,74 %, les droits totaux dépassent désormais 27 %. Ces nouvelles mesures font suite à la sixième révision annuelle du département du Commerce américain.

Une hausse supplémentaire est prévue le 8 août, lorsque le département doit officialiser une décision qui ferait passer les droits compensateurs à 14,38 %, ce qui pourrait porter le total des droits à 34,6 %.

Ces mesures sont motivées par des allégations selon lesquelles le bois canadien serait subventionné par le gouvernement du Canada et vendu à bas prix (dumping) sur le marché américain. De plus, le président Donald Trump a ordonné une enquête sur une

possible menace à la sécurité nationale liée aux importations de bois canadien, ce qui pourrait mener à de nouvelles taxes en vertu de la section 232.

Avec plusieurs années comme propriétaire de moulins à scie derrière la cravate, Gilles Malette raconte que ça fait des décennies que les États-Unis tiennent ce discours au sujet de la concurrence déloyale dans l'industrie. Chaque fois, le Canada a contesté et porté plainte devant le Tribunal binational et l'Organisation mondiale du commerce, qui lui ont donné raison plusieurs fois et exigé que les États-Unis révisent leurs calculs. « Ils reviennent toujours avec de nouvelles raisons qui justifient une nouvelle augmentation, c'est une lutte pour un temps indéfini,

nous ne savons jamais quand ça va s'arrêter. »

Bien que des augmentations aussi démarquées peuvent inquiéter les travailleurs dans les usines de transformation du bois ou les scieries, les propriétaires et les directeurs préfèrent rester discrets dans l'attente de plus amples détails. « Pour l'instant, tout le monde attend de voir ce que les négociations vont donner. Les frais qu'on doit payer aux douanes sont chargés au client, donc le marché l'absorbe. C'est sûr que le prix de leurs maisons va augmenter, mais si la demande est là pour la construction de maisons, ils ont besoin de notre bois et ils vont finir par payer. C'est un peu pour cela que les clients américains aussi sont en attente de ce qui va réellement se passer », explique Gilles Malette.

Réponse de la province

Le député néodémocrate de Mushkegowuk-Baie James, Guy Bourgouin, a hâte de connaître la réponse du gouvernement provincial de Doug Ford face à cette nouvelle : « Les usines dans la région exportent parfois jusqu'à 80 % de leur bois aux États-Unis ; nous aussi nous avons besoin d'aide de la province, comme l'industrie de l'automobile et de l'acier. Il va falloir qu'ils mettent l'attention sur l'industrie forestière, parce que nous ne pouvons pas nous permettre de perdre nos emplois et nos usines dans la région. »

Plus tôt cette semaine, la province a publié un communiqué de presse dénonçant la nouvelle décision des États-Unis d'imposer des droits compensateurs sur le bois d'œuvre canadien. Le ministre associé des Forêts et des Produits forestiers, Kevin Holland, le ministre des Richesses naturelles, Mike Harris, et Vic Fedeli, le ministre du Développement économique, de la Création d'emplois et du Commerce,

affirment que ces mesures nuisent autant à l'économie canadienne qu'américaine, en augmentant les coûts de construction et en réduisant l'abordabilité du logement. Ils demandent la fin de ces droits jugés injustes pour protéger les travailleurs, les familles et la compétitivité des deux pays.

Le député Guy Bourgouin, pour sa part, demande des actions concrètes, au-delà de tout simplement dire qu'il s'agit d'une injustice. Il appelle le gouvernement à protéger les emplois de l'industrie forestière. « Il y a encore des indépendants dans nos régions, mais aussi les multinationales, tous vont souffrir de ça. C'est sûr que les Américains vont payer plus cher pour construire leurs maisons à cause de cette surcharge de leur administration, mais est-ce que le marché sera en mesure de soutenir cela? Éventuellement, il va falloir regarder à diversifier le marché », affirme-t-il. « C'est pour ça que mon parti (néodémocrate) dit qu'il est temps de bâtir du logement. Nous sommes en arrière de 1,5 million de logements, le bois ontarien pourrait être utilisé pour le faire. C'est ça que le gouvernement ontarien pourrait faire. »

Depuis quelques années, la construction de logements n'atteint pas la cible fixée par le gouvernement, et d'exiger que les entrepreneurs utilisent le bois ontarien est l'une des pistes de solution réalisable, selon M. Bourgouin.

Malgré le fait que l'économie de la région de Hearst dépend beaucoup de l'industrie forestière, il faudra se montrer patient dans ce contexte parfois difficile à suivre à l'ère tarifaire instaurée par le président Donald Trump, et attendre le résultat des négociations entre le Canada et les États-Unis en cours.



REAL ESTATE HUB

exp
REALTY
BROKERAGE

(613)-707-5146

@exprealestatehub

www.expohub.com



ENCADREMENT • CONNAISSANCE • DÉVOUEMENT

NOTRE PROMESSE POUR VOUS





ÉQUIPE

Steve Mc Innis, directeur général et éditeur
smcinnis@hearstmedias.ca

Manon Longval, ventes
vente@hearstmedias.ca

webTactics | DAY Communications, ventes nationales
Danielle.Jones@daycommunications.ca 1 437 425-9244

Renée-Pier Fontaine, journaliste
rfontaine@hearstmedias.ca

Ndery Dione, journaliste pigiste

Guy Morin, journaliste sportif
guymorin72@gmail.com

Gilles Péloquin, journaliste sportif
gpelo1951@hotmail.com

Maurice Lepage, maquettiste/graphiste
pub@hearstmedias.ca

Annabelle Grondin, réception et distribution
info@hearstmedias.ca

Julie Pelletier, comptabilité
jpelletier@hearstmedias.ca

Francine Lacroix, employée de soutien
flacroix@hearstmedias.ca

Claire Forcier, réviseuse bénévole

Marc Bédard, chroniqueur

Site web : lenord.ca

Facebook : C'INN à Hearst

Journal Le Nord

1004, rue Prince, C.P. 2648
Hearst (ON) POL 1N0
705 372-1011



Le Nord est géré par les Médias de l'épinière noire

Les Médias de l'épinière noire est un organisme sans but lucratif gérant le journal Le Nord, la radio CINN 91.1 et leurs plateformes web, appuyé par un conseil d'administration.

Gérard Payeur, président
Suzanne Dallaire Côté, vice-présidente
Lise Camiré Laflamme, trésorière
Paul Baril, administrateur
Julie Charbonneau, administratrice

Notre journal rectifiera toute erreur de sa part qui lui est signalée dans les 48 heures suivant la publication. La responsabilité de notre journal se limite, dans tous les cas, à l'espace occupé par l'erreur pourvu que l'annonce en question nous soit parvenue avant l'heure de tombée. Il est interdit de reproduire le contenu de ce journal sans l'autorisation écrite et expresse de la direction. Nous reconnaissons l'aide financière du gouvernement canadien, par l'entremise du Fonds du Canada pour les périodiques servant à nos activités d'édition.



Notez que le journal Le Nord utilise l'orthographe rectifiée et le programme Antidote 10.

Prenez note que nous ne sommes pas responsables des fautes dans plusieurs des publicités du journal. Nombreuses sont celles qui nous arrivent déjà toutes prêtes et il nous est donc impossible de changer quoi que ce soit dans ces textes.

Communiquez avec l'équipe par téléphone ou passez nous voir au bureau lors des heures d'accueil, soit du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30. Nous sommes fermés les samedis et dimanches.

réseau presse
médias professionnels de l'info locale

FIER MEMBRE

Le Nord est publié depuis mars 1976.
Il est passé aux mains des Médias de l'épinière noire en mai 2016.

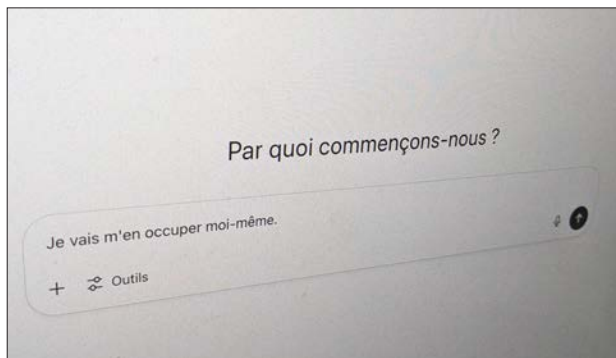
ISSN 1199-0805



Canada

Prioriser les textes écrits par et pour des êtres humains

Le journalisme, c'est aussi raconter l'expérience humaine. L'ajout de l'intelligence artificielle dans cette conversation est-il vraiment une façon d'améliorer un dialogue?



Francopresse n'a jamais utilisé de grands modèles de langage alimentés par l'intelligence artificielle pour écrire un article. Cette façon de faire continuera.

Photo : Julien Cayouette – Francopresse

Presque tous les médias se demandent en ce moment comment utiliser l'intelligence artificielle (IA) pour maximiser l'efficacité de leur fonctionnement. De quelle façon peut-elle servir à améliorer la couverture médiatique, à accélérer le travail, à accroître l'auditoire et à augmenter les revenus?

Or, il est impossible de se poser ces questions en faisant fi du fait que cette technologie existe grâce aux contenus qu'elle a volés, que ses immenses centres de données polluent énormément et que les hallucinations qu'elle génère donnent l'impression qu'elle est alimentée aux champignons magiques.

GML et francophonie minoritaire

L'information qui existe sur le Web concernant les communautés francophones en milieu minoritaire est cependant loin de répondre aux critères de ce qui constitue une « grande quantité d'information ».

Les GML sont plus performants maintenant qu'ils peuvent parcourir le Web et voler du contenu en temps réel. Malgré cela, ChatGPT a répondu à une requête toute récente que Michel Ouellette avait fondé le Théâtre du Nouvel-Ontario de Sudbury, en Ontario.

Pourtant, en 1971, année de fondation du Théâtre, Michel Ouellette avait 10 ans et vivait à Smooth Rock Falls, à 400 km au nord de Sudbury.

En toute transparence : d'autres GML à qui la même requête a été soumise ont fourni une bonne réponse, soit que le Théâtre a été fondé par un collectif de jeune issu de l'Université Laurentienne, dont André Paiement. L'un des modèles interrogés précise même avoir pris de l'information auprès de sources fiables, comme Francopresse...

Tracer sa ligne

Chaque média doit trouver la limite qu'il ne veut pas franchir quant à la production de contenu et l'expliquer à ses lecteurs et ses lectrices.

Les nouvelles technologies ont de tout temps modifié le travail des journalistes. L'IA aura aussi un effet. Quelques outils permettent déjà d'économiser du temps pour résumer des documents ou retranscrire des entrevues audios, par exemple.

Mais ces outils et les GML ne changent pas l'un des principes de base du journalisme : parler de l'expérience humaine en connexion avec la société dans laquelle nous évoluons.

Les GML peuvent écrire rapidement et avec précision la description d'un match de hockey, déchiffrer un rapport de police ou résumer un rapport économique. Ils ne peuvent cependant pas interroger des spécialistes et des gens lors d'un événement. La francophonie minoritaire a survécu parce que les êtres humains qui la composent se sont serrés les coudes. Ils ont crié pour dénoncer les injustices, ils se sont levés pour raconter leurs histoires et rappeler leurs succès.

Pendant que chaque média explore quel rôle les outils d'IA peuvent jouer dans la salle de nouvelles, il ne faut pas perdre de vue ce qui distingue les journalistes d'une machine à recracher des mots. Les journaux en milieu minoritaire sont le reflet de leur communauté. Vos médias ont besoin de vous pour y arriver. Ils ont besoin que vous les lisiez, mais surtout que vous leur parliez, aussi bien pour les remercier que pour les inviter à faire mieux, et que vous leur transmettiez de l'information.

Les IA ne pourront jamais jouer ce rôle de façon empathique. Elles ne seront jamais par et pour la francophonie minoritaire.

Et si les médias francophones disparaissaient, les GML n'auraient plus de sites où tirer les actualités de la francophonie. Dans ce cas, où allez-vous les trouver?

Francopresse et l'IA

Francopresse a toujours mis les enjeux et les êtres humains de la francophonie de l'avant. Ce désir reste une priorité. Nous ne croyons pas que l'information est authentique si le texte qui présente aux lecteurs et lectrices l'expérience d'une personne était écrit par une machine.

—Francopresse n'a jamais publié de texte écrit par une IA et ne prévoit pas emprunter cette voie.

Cela dit, l'équipe de Francopresse utilise à l'occasion certains outils alimentés par l'IA pour faciliter certaines tâches. La transparence étant au cœur de la confiance, Francopresse affichera dorénavant de quelle façon ces outils ont été utilisés dans la production et la révision d'un texte.

Si un outil a servi à résumer un rapport, à transcrire une entrevue menée par un ou une journaliste ou à raccourcir un paragraphe, nous le précisons en fin de texte. Nous n'allons pas privilégier les images faites par l'IA, mais si nous devons en utiliser une, nous l'indiquerons.

Des êtres humains en chair et en os continueront d'écrire tous les textes, et les informations trouvées grâce à des outils d'IA feront toujours l'objet d'une vérification.

Cette façon de faire respecte nos valeurs de rigueur, d'exactitude et d'esprit critique. Elle constitue aussi une façon de rester branchés à notre humanité collective et à notre instinct de défense de nos droits en tant que minorité linguistique.

Julien Cayouette,
rédacteur en chef – Francopresse

Envoyez votre lettre à l'éditeur
à info@hearstmedias.ca

Hearst appuie le projet de loi sur la sécurité des routes 11 et 17

Par Renée-Pier Fontaine

Le conseil municipal de Hearst appuie le projet de loi 49, déposé par les députés Guy Bourgoïn,

Lise Vaugeois et John Vanthof, qui vise à améliorer la sécurité sur les routes 11 et 17 dans le Nord de l'Ontario.

Le projet s'appuie sur un plan de

sécurité routière élaboré en janvier 2025, déjà endossé par la Ville. Il fait écho aux nombreuses préoccupations liées aux accidents graves et aux fermetures fréquentes

sur ces axes routiers essentiels. La demande d'appui formelle a été transmise aux municipalités par le député Bourgoïn le 25 juin dernier.

La Ville de Hearst soutiendra Fauquier-Strickland dans sa demande d'aide provinciale

Par Renée-Pier Fontaine

La Ville de Hearst transmettra une lettre au ministre des Affaires municipales pour appuyer la Municipalité de Fauquier-Strickland, qui fait face à une grave crise financière.

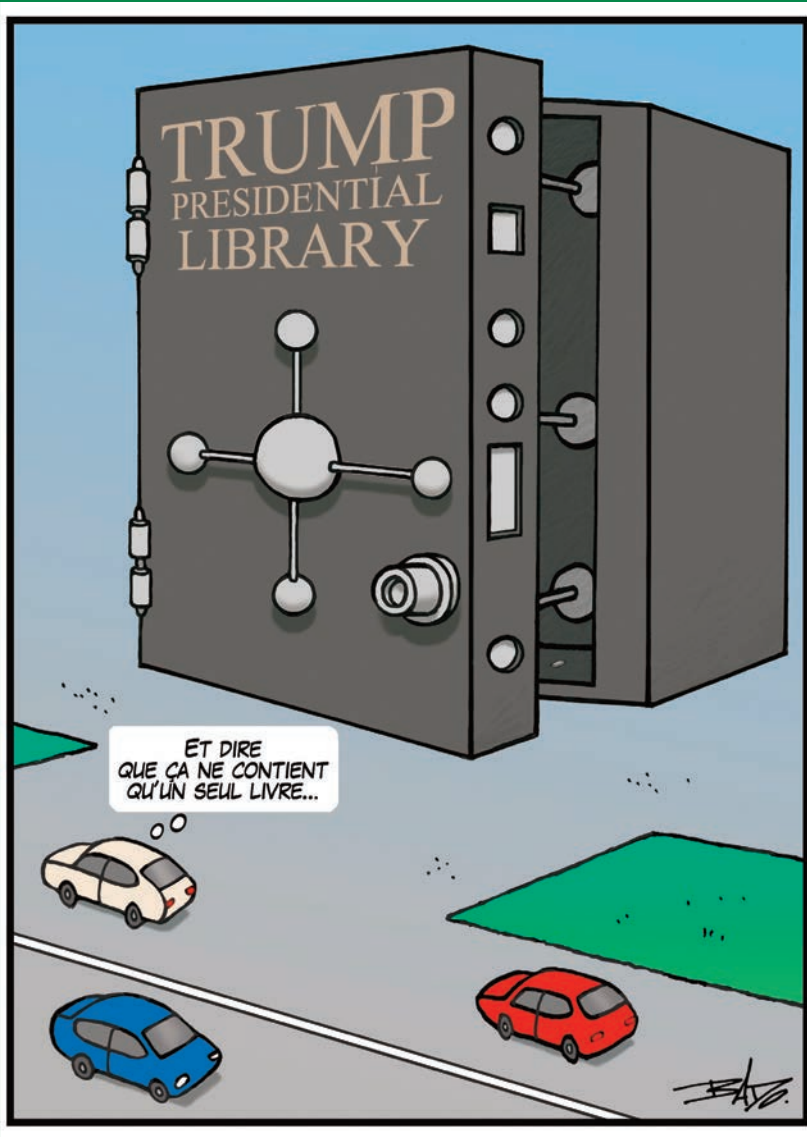
Fauquier-Strickland a annoncé la suspension de ses opérations municipales à compter du 1^{er} août

2025 et demande une intervention urgente de la province, incluant la nomination d'un superviseur, une aide financière temporaire et une flexibilité réglementaire.

Hearst souhaite ainsi exprimer sa solidarité et sensibiliser le gouvernement aux défis des petites municipalités du Nord de l'Ontario.

HEARST EN BREF EN PAGE 9

Caricature



PPO en bref

Par Renée-Pier Fontaine

Trafic de drogues

Quatre personnes ont été arrêtées à Kapuskasing à la suite de l'exécution de deux mandats de perquisition en matière de stupéfiants, le 24 juillet 2025. L'Unité des crimes de rue de la région du Nord-Est, appuyée par la PPO de la baie James, a mené des opérations sur les rues Sheppard et Byng.

Lors de la perquisition sur Sheppard, les policiers ont saisi du crack, de la méthamphétamine, de la méthamphétamine en cristaux, de l'oxycodone, des balances, du matériel d'emballage et environ 1070 \$ en argent comptant.

Deux hommes de 37 ans demeurent en détention et doivent comparaître le 28 juillet. Un autre homme de 42 ans a été libéré sous conditions et comparaitra le 25 août. Tous les trois font face à des accusations de possession en vue d'en faire le trafic. Lors de la perquisition sur Byng, les agents ont saisi du lorazépam, des balances et du matériel d'emballage. Richard Tremblay, 62 ans, a été arrêté et libéré; il comparaitra également le 25 août.

Facultés affaiblies

Un conducteur de Sarnia fait face à des accusations de conduite avec facultés affaiblies à Kapuskasing. Le 30 juin 2025, vers 15 h 45, la Police provinciale de l'Ontario (PPO) a répondu à un appel au 911 signalant un conducteur soupçonné d'être en état d'ébriété après s'être vu refuser la vente d'alcool dans un commerce de la rue Brunetville.

Les policiers ont rapidement localisé le véhicule et déterminé que le conducteur avait consommé de l'alcool. Robert Gibb, 45 ans, a été arrêté, puis transporté au détachement de Kapuskasing pour des tests. Il est accusé de deux chefs liés à la conduite avec facultés affaiblies.

Il a été remis en liberté et doit comparaître en cour le 11 août 2025. Son permis a été suspendu pour 90 jours et son véhicule a été saisi pendant 45 jours. La PPO remercie le public pour sa vigilance.

Vitesse, alcool et drogue

Un homme de 22 ans de Sainte-Thérèse, au Québec, fait face à plusieurs accusations après avoir été intercepté pour excès de vitesse sur la route 11, à l'ouest de Hearst.

Le 4 juillet 2025, vers 9 h 30, la Police provinciale de l'Ontario (PPO) a arrêté un véhicule roulant à 128 km/h dans une zone de 90 km/h. Les policiers ont constaté des signes d'affaiblissement des facultés chez le conducteur, qui a été arrêté et transporté au détachement de Hearst pour des tests. Une fouille a permis de saisir une petite quantité de méthamphétamine et un contenant d'alcool ouvert.

L'homme fait face à sept chefs d'accusation, notamment pour conduite avec facultés affaiblies, possession de drogue et conduite sans permis. Il comparaitra en cour à Kapuskasing le 11 août prochain. Son permis a été suspendu pour 90 jours et son véhicule a été saisi pendant sept jours.

Vous avez des informations à nous faire parvenir ?
Contactez-nous : 705 372-1011

MANON LONGVAL
CONSEILLÈRE PUBLICITAIRE
VENTE@HEARSTMEDIAS.CA

En matière de publicité, FAITES DES CHOIX ÉCLAIRÉS!

Recourir aux réseaux sociaux pour faire connaître votre entreprise, c'est une bonne idée, mais ce n'est qu'un moyen parmi bien d'autres de mousser votre visibilité.

Pour trouver la meilleure stratégie, obtenir des pubs de qualité et atteindre votre cible, faites confiance à nos conseillers : ils sauront vous guider vers les produits, imprimés ou numériques qui contribueront le mieux à mettre votre entreprise sous les projecteurs.

Publicités papier ou web, publiereportages, microsites, campagnes Facebook...

laissez-nous vous aider à faire la lumière sur nos offres publicitaires — et faites rayonner votre entreprise!

705 372-1011

vente@hearstmedias.ca
www.lenord.ca

**ANNONCER LOCALEMENT,
c'est aussi ça L'ACHAT
LOCAL — pensez-y!**

Pierre Poilievre tente un retour à Ottawa dans une élection partielle controversée en Alberta

Par Ndery Dione

Tous les regards seront tournés vers la circonscription de Battle River-Crowfoot en Alberta le 18 août prochain, alors que Pierre Poilievre, chef du Parti conservateur du Canada, tentera de regagner son siège à la Chambre des communes après sa récente défaite dans Carleton en Ontario. Mais cette élection partielle, qui aurait dû marquer un simple retour politique, est désormais au centre d'une controverse nationale.



En effet, plus de 200 candidats se sont inscrits pour l'élection partielle fédérale cette fois-ci, battant largement le précédent record de candidatures.

Photo : AFP

Après avoir été défait lors des élections générales dans sa circonscription ontarienne de Carleton, Pierre Poilievre a choisi l'Alberta à la suite de la démission du député conservateur Damien Kurek, pour tenter un retour rapide sur la scène parlementaire. La circonscription de Battle River-Crowfoot, l'une des plus conservatrices du pays, semblait être un choix stratégique sûr pour celui qui aspire à devenir premier ministre.

Cependant, la campagne a pris une tournure inattendue avec l'annonce d'un bulletin de vote surchargé, comptant 208 candidats, en date de lundi, dont 202 indépendants. Une situation sans précédent qui a semé la confusion tant chez les électeurs que dans les milieux politiques.

Cette avalanche de candidatures n'est pas le fruit du hasard. Une initiative citoyenne surnommée « le plus long bulletin de vote » est à l'origine de cette prolifération. Les organisateurs affirment vouloir attirer l'attention sur les failles du système électoral canadien, en démontrant la facilité avec laquelle n'importe qui peut poser sa candidature sans avoir à franchir de véritables barrières. Pierre Poilievre, lui, y voit une

forme de sabotage démocratique. Dans une lettre adressée au leader libéral en chambre, Steven MacKinnon, il dénonce ce qu'il appelle une « arnaque électorale » visant à semer la confusion parmi les électeurs et à miner la légitimité du processus électoral.

« Ce n'est pas démocratique. Le gouvernement doit mettre en place des mesures immédiates, au retour du parlement en septembre, pour mettre fin à l'arnaque du plus long bulletin de vote », écrit-il.

Face à cette situation inédite, les conservateurs appellent Ottawa à intervenir rapidement pour réformer le processus de mise en candidature. Dans sa lettre, leur leader propose une série de mesures pour éviter qu'une telle situation ne se reproduise.

Premièrement, M. Poilievre demande que le nombre de signatures nécessaires pour qu'un candidat puisse se présenter soit considérablement augmenté. Actuellement, il suffit d'obtenir 100 signatures d'électeurs de la circonscription. Le chef conservateur propose de hausser ce seuil à 0,5 % de la population de la circonscription, ce qui représenterait plusieurs centaines de signatures dans le cas de Battle River-Crowfoot.

Deuxièmement, il exige que chaque électeur ne puisse signer qu'une seule déclaration d'appui, afin d'empêcher les signatures multiples qui faciliteraient la candidature de plusieurs personnes issues du même groupe.

Enfin, Pierre Poilievre souhaite que chaque agent officiel comme celui qui valide les dossiers de candidature ne puisse représenter qu'un seul candidat. Actuellement, un agent peut représenter plusieurs candidats, une faille qui aurait permis à quelques individus de déposer un grand nombre de candidatures sans obstacle majeur. De son côté, Élections Canada a confirmé que les 208 candidatures respectaient les critères légaux en vigueur et ont donc été validées conformément à la Loi électorale. L'organisme souligne que son rôle n'est pas d'évaluer la pertinence ou la motivation des candidatures, mais de s'assurer que les règles sont respectées.

Toutefois, cette situation soulève des questions sur la capacité logistique d'Élections Canada à gérer une élection aussi atypique. Les bulletins de vote seront exceptionnellement longs, ce qui pourrait compliquer le dépouillement et prolonger l'annonce des résultats. De plus, la lisibilité et la compréhension du bulletin pourraient être compromises, surtout pour les électeurs moins familiers avec le processus.

Au-delà du débat sur les règles électorales, cette élection partielle représente un enjeu majeur pour Pierre Poilievre. Sa victoire en Alberta pourra être bénéfique, compte tenu du soutien historique des conservateurs dans cette région. Mais l'ampleur du défi symbolique est tout aussi importante : une défaite ou même une victoire entachée de controverses pourrait miner sa crédibilité comme chef et son ambition de devenir premier ministre.

LES MÉDIAS DE L'ÉPINETTE NOIRE INFORMENT LEUR CLIENTÈLE QU'ILS SERONT FERMÉS LE LUNDI 4 AOÛT À L'OCCASION DU CONGÉ CIVIQUE. NOUS VOUS REMERCIONS DE VOTRE COMPRÉHENSION.

Nuages d'incertitude sur les négociations à venir entre Donald Trump et l'Iran



Les relations entre les États-Unis et l'Iran restent marquées par une instabilité persistante, malgré la reprise de contacts diplomatiques en 2025. Photo : AFP

Par Ndery Dione

Alors que Donald Trump est revenu à la Maison-Blanche pour un second mandat, les perspectives d'un véritable dialogue avec Téhéran semblent plus incertaines. Après des mois de tensions diplomatiques et militaires, une rencontre bilatérale directe, bien qu'évoquée, semble compromise par les déclarations contradictoires de Washington, les menaces renouvelées de Trump, et la méfiance profonde entre les deux camps.

L'année 2025 a été marquée par un regain de tensions au Moyen-Orient. Après un cycle de négociations relancé au début de l'année, les discussions ont brutalement été interrompues en juin à la suite d'une attaque préventive d'Israël contre l'Iran. Dans la foulée, les États-Unis, sous l'impulsion directe du président Trump, ont lancé des frappes aériennes ciblées contre trois sites nucléaires iraniens. Donald Trump a adopté une posture de fermeté absolue pendant ces hostilités, exigeant une « capitulation sans conditions » de Téhéran. Pourtant, à la surprise générale, il a rapidement décrété unilatéralement un cessez-le-feu, marquant une pause dans les affrontements entre Israël et l'Iran. C'est dans ce contexte de trêve M. que Trump a annoncé qu'un dialogue avec l'Iran était en préparation, sans pour autant donner de

détails concrets.

Malgré cette annonce, les signaux envoyés par la Maison-Blanche sont loin d'être cohérents. Dans une déclaration publiée sur Truth Social, le président américain a catégoriquement rejeté toute idée de concession à l'Iran.

« Je n'offre rien à l'Iran, contrairement à Obama, qui leur a versé des milliards de dollars », a écrit le président américain sur Truth Social, en faisant référence à la levée, en 2015, d'une partie des sanctions occidentales visant l'Iran prévue par l'accord de Vienne, qu'il avait quitté dès 2018 lors de son premier mandat.

Cette posture inflexible complique toute tentative de relance diplomatique. À Téhéran, ces propos sont perçus comme une provocation supplémentaire. D'autant que Trump n'a pas hésité à menacer de nouvelles frappes en cas de reprise présumée du programme nucléaire

militaire iranien.

Ce double discours, soit ouverture d'un dialogue d'un côté et menaces explicites de l'autre, rend toute perspective de négociation confuse, voire illusoire, à court terme.

Cependant, même s'il y a une impasse apparente entre Washington et Téhéran, une lueur d'espoir est apparue le 25 juillet dernier à Istanbul, en Turquie. Pour la première fois depuis les frappes de juin, des représentants iraniens ont rencontré des diplomates européens : la troïka E3 composée du Royaume-Uni, de la France et de l'Allemagne pour discuter du programme nucléaire.

Cette réunion de quatre heures, organisée au consulat iranien à Istanbul, a permis d'engager un échange qualifié de « sérieux, franc et détaillé » par Kazem Gharibabadi, le vice-ministre iranien des Affaires étrangères. Selon ses propos, les deux parties

sont venues avec des « idées spécifiques » et ont convenu de poursuivre les discussions.

Les Européens, qui veulent jouer le rôle de médiateurs entre l'Iran et les États-Unis, ont exprimé leur inquiétude face à la stagnation du dossier. Ces trois pays ont prévenu que sans progrès tangibles, ils pourraient activer le « mécanisme de rappel » prévu par l'accord de 2015. D'après eux, ce dispositif permettrait de rétablir automatiquement les sanctions internationales si l'Iran était jugé en violation des engagements pris.

Dans ce climat tendu, les négociations futures apparaissent hautement incertaines. La méfiance entre les parties reste immense, aggravée par les récents événements militaires et le style de communication imprévisible de Donald Trump. Son refus de faire des concessions et son insistance sur une position de force laissent peu de marge de manœuvre aux diplomates, aussi bien américains qu'europeens.

De leur côté, les dirigeants iraniens semblent toujours ouverts à des discussions, mais posent comme condition le respect de leur souveraineté et la levée progressive des sanctions.

Qualifié parfois comme étant imprévisible par certains, le président Donald Trump, lors de son séjour en Écosse au Royaume-Uni lundi dernier, a de nouveau menacé l'Iran en tenant les propos suivants : « Nous avons anéanti leurs capacités nucléaires. Ils peuvent recommencer, mais s'ils le font, nous les anéantirons en un clin d'œil. »

En réaction aux menaces de M. Trump cette semaine, le ministre iranien des Affaires étrangères, Abbas Araghchi, a averti que son pays riposterait de manière plus décisive en cas de nouvelles attaques des États-Unis et d'Israël. « Si l'agression se répète, nous n'hésiterons pas à réagir de manière plus décisive », a écrit le ministre iranien dans un message publié sur X pour répondre au président américain.

LENORD.CA

À votre portée
chaque semaine...

Vous aimez être au courant de tout ce qui se passe dans votre région, qu'il s'agisse de faits divers ou de nouvelles d'importance? Notre journal imprimé est votre meilleur allié pour ne rien manquer de l'actualité!

JOURNAL
LE NORD

Bouée de sauvetage de 300 000 \$ pour Fauquier-Strickland

Par Émilie Gougeon-Pelletier / IJL - Réseau.Presse - Le Droit

Le gouvernement ontarien a offert de fournir jusqu'à 300 000 \$ en aide provisoire au canton de Fauquier-Strickland, qui a récemment annoncé la mise à pied de tous ses employés, pour maintenir les services municipaux jusqu'à l'automne.

La province cherche toujours une solution aux problèmes financiers de Fauquier-Strickland, un petit canton franco-ontarien du Nord qui a accumulé des millions de dollars en déficit budgétaire. La crise financière majeure a mené le conseil municipal à forcer la suspension des opérations du canton et de mettre à pied les cinq employés municipaux d'ici le 1^{er} août.

Le canton et le ministère des Affaires municipales et du Logement ont échangé un certain nombre de lettres au cours des

dernières semaines.

La plus récente lettre du ministre Rob Flack adressée à la mairesse Madeleine Trembay, qui date du 25 juillet, propose une aide provisoire allant jusqu'à 300 000 \$ pour assurer que les résidents continuent de recevoir les services essentiels.

« D'après les documents fournis, il apparaît clairement que la situation financière actuelle du canton résulte d'une série de décisions budgétaires malheureuses prises par le conseil ces dernières années », a écrit le ministre dans

sa lettre.

Plusieurs conditions

La province prévoit envoyer des versements mensuels au canton, mais ces fonds ne seront pas envoyés sans condition.

Le conseil municipal doit d'abord adopter une résolution confirmant qu'il ne forcera pas la suspension de ses activités municipales ni le licenciement d'employés à compter du 1^{er} août.

Il doit aussi adopter le budget de fonctionnement de 2025, incluant les budgets pour l'eau potable et les eaux usées, puis fixer des taux d'imposition et des frais d'utilisation d'ici le 31 août. Les élus municipaux doivent également mettre en œuvre un gel des dépenses discrétionnaires limitées aux dépenses essentielles d'ici le

31 août, et la politique doit être soumise au ministère pour examen avant son adoption.

Enfin, le conseil doit aussi soumettre au ministère la déclaration financière de 2024 et ses états financiers vérifiés avant le 15 septembre.

La lettre du ministre Rob Flack a été ajoutée à l'ordre du jour de la réunion du conseil municipal de jeudi.

Les élus devront adopter une motion en faveur de la proposition du ministre pour pouvoir recevoir les versements.

Des fonctionnaires du ministère des Affaires municipales et du Logement ont rencontré des représentants du canton le 16 juillet.

Le ministère n'a pas encore trouvé de solution aux problèmes financiers de Fauquier-Strickland, mais M. Flack dit que « le ministère étudie actuellement les solutions à moyen et long terme envisageables ».

L'Ontario coupe les ponts avec Elon Musk, mais à quel prix ?

Par Émilie Gougeon-Pelletier / IJL - Réseau.Presse - Le Droit

Le gouvernement Ford a négocié une indemnité pour annuler son contrat de 100 millions de dollars avec la compagnie d'Elon Musk, SpaceX, mais il refuse d'en révéler le montant.

L'accord entre l'Ontario et SpaceX, signé en novembre dernier et chiffré à 100 millions de dollars, est désormais caduc. Il devait fournir Internet par satellite à environ 15 000 foyers dans le nord de la province.

Le ministre de l'Énergie de l'Ontario, Stephen Lecce, a confirmé mercredi matin ce que le média Global News avait d'abord rapporté, soit que l'entente avait été annulée.

« Nous avons annulé le contrat et

nous travaillons actuellement à trouver une solution de rechange canadienne », a-t-il indiqué en répondant à des questions durant une conférence de presse portant sur la production d'isotopes nucléaires médicaux.

Aspects juridiques

Or, Stephen Lecce a refusé de révéler combien coutera l'annulation du contrat avec la compagnie d'Elon Musk aux contribuables,

malgré l'insistance d'un journaliste durant le point de presse.

Une source haut placée au sein du gouvernement Ford a expliqué au Droit que le ministre ne peut pas divulguer de chiffres à ce sujet, puisqu'il y aurait des aspects juridiques en jeu.

Cette source a précisé que le coût de l'annulation du contrat était nettement inférieur au montant qu'auraient payé les contribuables pour la mise en œuvre du projet.

SpaceX n'avait pas répondu à nos questions au moment de la publication de cet article.

Droits de douane

Seulement quelques jours après la victoire de Donald Trump à la présidentielle américaine, le gouvernement ontarien avait annoncé un accord conclu entre la province et SpaceX.

Au moment où le gouvernement Ford a dévoilé l'entente, Elon Musk avait joué un rôle majeur dans la campagne de Donald Trump et s'apprêtait à être nommé à la tête du département responsable des économies gouvernementales.

Pendant les mois qui ont suivi, l'Ontario a mené une opération de séduction aux États-Unis, espérant



L'accord avec la société d'Elon Musk visait à fournir un accès à l'Internet haute vitesse à 15 000 résidents des régions rurales et du nord de l'Ontario.

Photo : Archives AFP

convaincre Donald Trump de ne pas imposer de droits de douane sur les produits canadiens.

Quand les États-Unis ont finalement imposé des droits de douane, Doug Ford, en furie, a annoncé des mesures de représailles, comme la fin des contrats gouvernementaux américains avec l'Ontario, dont la rupture de l'accord avec SpaceX.

« C'est fait, c'est fini, avait déclaré M. Ford. Nous n'attribuerons pas de contrats à des gens qui permettent et encouragent les attaques économiques contre notre province et notre pays. »

« Oh well », avait alors répondu Elon Musk sur son réseau social X (anciennement Twitter).

Bientôt, les Médias ouvriront une librairie 100 % francophone pour subvenir à un besoin dans la communauté, en offrant un espace culturel dédié à la littérature, à l'éducation et à la promotion de la langue française.



HEARST EN BREF :

Par Renée-Pier Fontaine

Financement de 1,65 M\$ pour la rue Front avec prolongation jusqu'en 2026. Gaëtan Baillargeon participera à la conférence de l'AMO. Morin Construction obtient le contrat pour le chemin Bosnick. Contribution accordée pour un agent de développement régional. Plan de hausse des revenus et dépenses pour l'eau potable sur cinq ans. Clarification des règles en cas de vote égal au conseil. Refus de commandite pour une retraite du diocèse.

Extension accordée pour le projet de réfection de la rue Front
Conformément à ce qui a été discuté lors de la réunion du conseil municipal au début du mois de juillet, la Ville de Hearst a obtenu 1,65 million \$ du Programme des routes de raccordement aux routes principales pour la réfection de la rue Front, entre les rues 6^e et 15^e. Les travaux incluent des réparations aux bordures et aux puisards, ainsi qu'un resurfaçage asphalté complet.

Puisque le financement a été confirmé après l'échéance budgétaire de mars 2025, le projet n'a pas été inclus dans le budget initial. Faute de disponibilité des entrepreneurs, le conseil municipal a demandé une prolongation jusqu'au 31 décembre 2026, et a désigné le chantier comme prioritaire dans le budget 2026.

Le ministère des Transports a approuvé cette demande d'extension. Les élus municipaux ont donné l'autorisation au personnel municipal de signer l'entente de financement avec le ministère pour concrétiser le projet dans le cadre du programme 2025-2026.

Le conseiller Baillargeon participera à la conférence annuelle de l'AMO à Ottawa

Le conseil municipal a approuvé la participation du conseiller Gaëtan Baillargeon à la conférence annuelle de l'Association des municipalités de l'Ontario (AMO), qui se tiendra à Ottawa du 17 au 20 août 2025. Bien que sa présence n'ait pas été initialement prévue dans le budget adopté pour l'année, sa demande a reçu l'appui unanime du conseil lors de la plus récente séance.

Membre du conseil consultatif autochtone de l'AMO, M. Baillargeon a été invité à participer à cet événement, où sera dévoilé le Plan d'action pour la réconciliation autochtone élaboré par l'association. Il bénéficie d'une inscription gratuite, mais la Municipalité assumera les frais d'hébergement et de repas, estimés à 3050 \$.

Ces coûts seront couverts grâce à des économies réalisées sur d'autres conférences en 2025, notamment en raison de la participation réduite aux événements de l'OFIA et de la NOMA, et de l'annulation de la conférence de l'AFMO. La conférence de l'AMO offre une occasion stratégique aux élus municipaux d'échanger sur les défis communs et de renforcer leurs connaissances en matière de gouvernance locale.

Morin Construction obtient le contrat de granuleux (gravelle) du chemin Bosnick

En mai dernier, une demande de soumission a été émise par la Ville de Hearst et deux entreprises locales ont envoyées leurs soumissions, soit Morin Construction au montant de 195 832 \$ plus TVH et Villeneuve Construction pour 211 440 \$ plus TVH.

Le budget alloué pour le projet était de 230 000 \$, donc en ajoutant les coûts déboursés par la Ville pour les salaires, l'équipement municipal ainsi que l'application de chlorure de calcium, le total des dépenses respecte le budget.

Contribution pour l'embauche d'un agent de développement économique régional

Le conseil municipal de Hearst a approuvé une contribution de 1 955,67 \$ au Réseau communautaire du Nord-Est (NeCN) pour soutenir l'embauche d'un agent de développement économique à temps plein. Le poste, financé à 90 % par d'autres sources, vise à faire progresser des projets régionaux dans des secteurs-clés comme la foresterie, l'agriculture et les mines.

Membre du NeCN depuis 2020, la Ville a puisé la somme dans son budget 2025, où 2 000 \$ étaient réservés à des projets de développement économique. L'initiative vise à renforcer la coopération municipale et à stimuler la croissance dans le Nord de l'Ontario.

Plan financier de 5 ans pour l'eau potable

Le plan financier de la Ville prévoit une augmentation annuelle de 2,5 % des revenus liés à l'eau, accompagnée d'une hausse équivalente des coûts d'exploitation. Certaines dépenses, comme les assurances, l'électricité et les produits chimiques, grimperaient plutôt de 5 % par an.

Les investissements en infrastructure sont basés sur le plan à long terme de l'Agence ontarienne des eaux. D'ici 2031, les actifs financiers nets du système d'eau potable devraient atteindre 2,5 millions \$, contre 1 million \$ en 2025. La Ville souligne toutefois l'importance de maintenir des réserves adéquates pour couvrir d'éventuelles réparations majeures.

Refus de faire une contribution au diocèse pour une retraite clôturant le Jubilé 2025

Le conseil a refusé la demande de commandite du Diocèse de Hearst-Moosonee pour sa retraite diocésaine de clôture du Jubilé 2025, qui se tiendra à Cochrane du 17 au 19 octobre 2025.

Cette décision s'appuie sur la politique municipale de dons, qui prévoit que les contributions financières ne sont accordées qu'à des organismes ou événements bénéficiant à l'ensemble de la communauté. Or, l'événement ciblant un groupe spécifique (environ 200 participants du diocèse) ne répond pas à ce critère d'éligibilité.

Une clinique vétérinaire aura lieu les 5 et 6 août à l'aréna

Par Renée-Pier Fontaine

Le conseil municipal de Hearst a approuvé l'utilisation gratuite du hall d'entrée et des vestiaires 1 et 2 du Centre récréatif Claude-Larose pour la tenue d'une clinique vétérinaire mobile, les 5 et 6 août 2025. Cette initiative, organisée par le Comité des services vétérinaires de Hearst, permettra à la Dre Julie Levesque d'offrir des consultations aux résidents durant son passage dans la région.

Les organisateurs avaient initialement proposé d'utiliser le pavillon communautaire ou la salle du Tournoi des Deux Glaces. Cependant, en raison de la tenue du camp d'été et des activités hebdomadaires de Serco, qui s'occupe des examens de conduite, ces endroits n'étaient pas disponibles. Le conseil a donc retenu l'option d'installer la clinique dans des espaces actuellement inutilisés du centre récréatif, soit le hall d'entrée pour la salle d'attente et les chambres 1 et 2 pour les examens.

Par ailleurs, tout est fait de matériaux assez robustes au Centre récréatif Claude-Larose et cet emplacement permettra de répondre aux besoins en eau courante, en toilettes, et d'assurer un environnement adapté aux animaux.

La location sera gratuite, puisque le comité vétérinaire est un organisme sans but lucratif. Le conseiller Lanoix

s'est interrogé sur la possibilité de créer un précédent, bien que le comité en tant que tel ne recherche pas le profit, la vétérinaire qui prodigue les soins sera probablement payée pour le faire. « J'imagine que le risque est présent, n'empêche que le service vétérinaire est une priorité pour la Municipalité. C'est certain qu'ils auraient pu utiliser une autre salle ailleurs, et que ça pourrait créer un précédent qu'on soit considéré comme dernier recours pour tous les organismes qui travaillent localement et qui auraient besoin d'aide », répond l'administrateur en chef, Éric Picard. Pour sa part, Daniel Lemaire, conseiller, affirme que le comité désire un endroit accessible à tous, au lieu de toujours se déplacer en dehors de la ville pour des rendez-vous.

« Je pense que c'est l'occasion d'investir dans un futur service, je pense qu'on fait des efforts de recrutement à d'autres niveaux, mais c'est peut-être de démontrer notre engagement à ce niveau-là aussi (services vétérinaires) », exprime la conseillère Josée Vachon.

L'espace choisi offrira à la fois une zone d'attente adéquate et un espace privé pour les examens. Puisqu'aucun tarif de location n'est fixé pour ces locaux et que le comité prendra en charge le nettoyage, l'implication financière et logistique de la Ville demeure minimale.

Pas d'allocation supplémentaire dans le PAC - Logement

Par Renée-Pier Fontaine

Avec la réduction de 100 000 \$ dans le budget du Plan d'amélioration communautaire — Logement adopté en 2024, créé pour donner des incitatifs à ceux qui construisent des logements locatifs, une seule demande a été acceptée et la propriétaire dont la demande a été refusée a demandé qu'on révisé la décision. Le conseil municipal a décidé de ne pas allouer plus d'argent et de garder le statu quo.

Lorsque le PAC – Logement a été présenté à la population l'an passé, le conseil municipal avait accordé un budget total de 200 000 \$, avec un plafond de 150 000 \$ par projet. Un seul promoteur immobilier avait présenté une demande en 2024 et reçu les fonds maximums prévus pour son projet.

Sachant que depuis quelques années, la Ville de Hearst essaye de réduire les dépenses pour ne pas trop augmenter le taux d'imposition foncier, l'enveloppe du PAC – Logement a été réduite de moitié. Cette année, la hausse était de seulement 4 % et, donc, la liste de projets qui ont été mis de côté est longue et tient compte des dépenses prioritaires si des fonds deviennent disponibles.

En mai 2025, lorsque le comité du PAC – Logement s'est réuni pour étudier les évaluations des demandes, la recommandation était au départ d'allouer les fonds pour les

deux projets, quitte à être un peu au-dessus de 100 000 \$. Après discussion et mure réflexion, le conseil municipal avait voté contre l'allocation supplémentaire de 13 575 \$ pour cette année.

Une promotrice immobilière a adressé une lettre au conseil municipal afin de contester le refus de son projet d'ajout d'un appartement de deux chambres dans un bâtiment commercial. Selon elle, ce projet représente un investissement de 11 575 \$ par logement, bien inférieur aux 25 000 \$ par porte généralement observés dans des projets similaires déjà financés par le programme d'aide au logement (PAC).

« Par ailleurs, il est important de noter que notre demande a été soumise avant l'approbation officielle du budget 2025 du programme PAC. Dans ce contexte, il est légitime de se questionner sur l'applicabilité du principe du

“ premier arrivé, premier servi ”, puisque deux projets, dont le nôtre, étaient en attente à ce moment-là. »

Elle rappelle également que le Plan d'amélioration communautaire valorise le nombre de projets approuvés, argumentant qu'en soutenant plusieurs initiatives de moindre envergure, la Municipalité pourrait augmenter efficacement l'offre de logements à un coût moindre.

La promotrice met aussi en lumière un changement récent dans les règles budgétaires : alors que le budget total du programme est passé de 200 000 \$ à 100 000 \$ en 2025, le plafond d'aide par projet est demeuré inchangé, ce qui permet à un seul projet d'accaparer l'intégralité des fonds annuels. Cette situation limiterait, selon elle, la participation d'autres promoteurs et contredirait l'objectif du programme visant à encourager

un développement immobilier diversifié.

Enfin, Mme Vienneau-Wilson cite une clause du PAC qui stipule : « Le conseil municipal se réserve le droit de limiter l'accès à certains programmes lorsqu'il estime que certaines subventions sont redondantes et ne représentent pas une utilisation adéquate des ressources ou lorsqu'il juge que la valeur d'un projet donné restreint excessivement les fonds disponibles pour d'autres projets d'amélioration communautaire dans la communauté. » Elle déplore que ce soient les mêmes promoteurs qui aient bénéficié du budget en 2024 et 2025, totalisant 250 000 \$, ce qui, selon elle, va à l'encontre de l'esprit du programme.

La décision reste ferme du côté du comité de finances et le conseil municipal a appuyé la recommandation de ne pas accorder de fonds supplémentaires au PAC — Logement. En juin, le désir de garder le taux d'imposition à 4 % et de ne pas créer de précédent avait été évoqué. Les conseillers Lanoix et Lemaire ont quand même voté contre ce refus d'octroyer plus de fonds pour les projets.

Projet de garage contesté sur la rue Labelle approuvé malgré les inquiétudes des voisins

Par Renée-Pier Fontaine

L'entrepreneur Samuel Vallée s'est rendu en délégation mardi soir à la réunion ordinaire du conseil municipal de Hearst à la lumière des inquiétudes du voisinage au sujet de la construction de son garage. Surpris des éléments soulignés lors de la réunion publique qui avait eu lieu plus tôt ce mois-ci concernant seulement la construction d'une structure qui dépasse la limite permise, il s'est montré compréhensif et désirait s'expliquer.

Lors d'une réunion publique, plusieurs citoyens ont exprimé leur opposition à une demande de modification de zonage visant à permettre la construction d'un garage au 71, rue Labelle, dont la hauteur dépasserait la limite permise.

Deux lettres d'opposition ont été reçues à l'avance, l'une de Nadya Gabel, voisine directe, et l'autre de Mynor et Katerina Valenzuela, des voisins d'en arrière. D'autres citoyens, dont Yvan et Lucien Lanoix, se sont exprimés en personne.

Pour sa part, Samuel Vallée a tenu une délégation auprès du conseil municipal le mardi 29 juillet dernier pour expliquer plus

amplement son projet et ses méthodes d'entreposage. Il a également voulu dire publiquement que son garage sera utilisé à des fins personnelles et non commerciales. « Mon entreprise c'est de peindre des entrées, les lignes sur le chemin et l'hiver je déneige les panneaux solaires, je ne travaille jamais à la maison. La seule chose que je fais c'est d'entreposer mon matériel l'été. Mes produits ne sont pas explosifs, la peinture que j'utiliserai avec ma nouvelle machine est à l'eau. Je veux pouvoir travailler sur ma machinerie aussi et l'entreposer. Je prends soin de mes affaires et je ne suis pas le genre à les laisser à l'extérieur. »

Cet ajout sur sa propriété ne change en rien ses activités professionnelles : il n'aura pas plus de machines, de matériaux que ce qu'il a déjà. Il est également très conscient de ce que le directeur de l'aménagement, Kory Hautcoeur, lui a mentionné au sujet d'un usage plus commercial de son nouveau bâtiment. « Lorsque j'ai fait ma demande pour avoir une modification au règlement de zonage pour la hauteur de mon garage, c'est parce que ma roulotte mesure 14 pieds, donc si je veux la mettre à l'intérieur, ça me prend plus haut. J'aime être bien organisé et je veux pouvoir avoir un endroit pour entreposer mes motoneiges, ma roulotte, etc., et ainsi arrêter de

louer des entrepôts ailleurs pour entreposer mes affaires. »

Le propriétaire et jeune entrepreneur comprend les inquiétudes de son voisinage et il a expliqué que la hauteur de son garage ne sera pas disproportionnée de celle de sa maison ; il a même l'intention d'agencer les couleurs des deux bâtiments. Les plans qu'il a présentés dans sa demande démontrent bien que puisque son terrain est immense pour le quartier, l'emplacement du futur édifice demeure assez éloigné de tous les voisins.

Lors de la réunion publique, les citoyens qui se sont opposés au projet ont exprimé des inquiétudes relevant d'un tout autre ordre d'idées. M. Vallée avait déjà discuté de plusieurs de ces sujets avec certains voisins, mais pas l'entièrement.

Plusieurs citoyens doutent que l'usage du bâtiment demeure strictement résidentiel, craignant qu'il serve plutôt aux activités commerciales d'un entrepreneur local, déjà actif sur les lieux sans permis, selon leurs dires.

SUITE EN PAGE 12

Stephen Colbert passe à l'offensive contre Trump après l'annonce de la fin du *Late Show*

Par Nderly Dione

Après plus de 30 ans d'existence, *The Late Show*, émission emblématique du soir sur la chaîne CBS, prendra fin en mai 2026. Une décision inattendue, qui a provoqué une onde de choc dans les milieux médiatiques et politiques.



L'animateur actuel, Stephen Colbert, qui en tenait les rênes depuis 2015, n'a pas tardé à réagir à cette annonce, la liant à un conflit ouvert avec son diffuseur et à sa relation tendue avec le président Donald Trump.

Photo : newyorker/web

Diffusé pour la première fois en 1993 avec David Letterman à sa tête, *The Late Show* s'était imposé comme un rendez-vous incontournable pour les amateurs de talkshows nocturnes mêlant humour, culture et politique. En 2015, Stephen Colbert, figure satirique déjà célèbre pour *The Colbert Report*, avait repris le flambeau avec brio, injectant au programme sa marque de fabrique : un humour mordant et engagé politiquement.

Or, la chaîne CBS a annoncé la fin de l'émission la semaine dernière, provoquant stupeur et incompréhension. Cette décision intervient trois jours seulement après que M. Colbert a publiquement critiqué la chaîne pour avoir conclu un accord à l'amiable avec Donald Trump, dans une affaire dans le passé pendant la dernière campagne présidentielle.

Depuis le début de sa présidence, Donald Trump a été la cible récurrente de Stephen Colbert, qui n'a jamais mâché ses mots pour dénoncer les dérives de l'homme politique républicain. En retour, Trump n'a jamais caché son mépris pour l'animateur. Après l'annonce de l'arrêt de l'émission, le président a aussitôt exprimé sa satisfaction sur sa plateforme Truth Social : « J'adore que Colbert ait été licencié. »

Fidèle à sa réputation, Stephen Colbert n'a pas pris cette annonce comme une défaite. Au contraire, il est monté au front dès le lendemain. Dans son monologue d'ouverture, il a ironisé : « Mon rêve, depuis que je faisais de l'impro à Chicago dans les années 80, c'était de voir un président en exercice fêter la fin de ma carrière à la télé. »

Officiellement, CBS justifie l'arrêt

de *The Late Show* par des raisons économiques. Une fuite anonyme du weekend dernier révèle que l'émission aurait accusé une perte de 40 millions de dollars en 2024. Stephen Colbert, toujours constant, a réagi avec humour : « Je peux expliquer 24 millions. Mais les 16 restants, je ne les assume pas ! » Une pique directe à l'accord controversé passé entre CBS News et Donald Trump d'après M. Colbert.

Cependant, le cœur de ce litige explique une affaire dans laquelle Trump accusait la chaîne d'avoir diffusé un montage « trompeur » d'une interview de Kamala Harris, alors candidate démocrate pour l'élection présidentielle de 2024. Pour éviter un procès, CBS aurait versé 16 millions de dollars à l'ancien président ; un arrangement

qualifié de « gros pot-de-vin » par M. Colbert lui-même. Une accusation frontale qui aurait scellé le sort de son émission.

Au-delà de la polémique, c'est toute une carrière que Colbert conclura en mai 2026 avec la chaîne CBS. Humoriste issu des scènes d'improvisation de Chicago dans les années 1980, il s'est imposé comme l'un des chroniqueurs politiques les plus influents de son époque. Son humour acide, son engagement contre les injustices et sa capacité à décrypter l'actualité avec légèreté lui ont valu un public fidèle.

Lors de la pandémie de COVID-19, M. Colbert avait marqué les esprits en animant *The Late Show* depuis sa maison, devenant un visage familier et réconfortant dans un pays plongé dans l'incertitude. En 2021, il avait été récompensé par un Emmy Award pour son émission spéciale consacrée à la nuit électorale de 2020, durant laquelle Joe Biden avait remporté la présidence.

L'utilisation d'un purificateur d'air dans la maison permet de filtrer la fumée des feux de forêt

CANADA.CA/SANTE

Canada

SPORT, ANTIQUE & TOY

Cruzin' the Streets

HEARST BIA SHOW N' SHINE

11:00 AM - 4:00 PM

5\$ REGISTRATION FEE/

FOR REGISTRATIONS/ POUR INSCRIPTIONS:

705-373-0105
OU / OR
705-372-3146

NEW/NOUVEAU:

CAR SAFETY ZONES/ ZONE DE SÉCURITÉ

9 AOÛT 2025

SPORT, ANTIQUITÉS ET JOUETS

Balade dans les rues

SHOW N' SHINE DU HEARST BIA

Un nouveau type de lait a fait son apparition sur le marché, dans la dernière décennie : le lait A2, qui serait plus facile à digérer pour les personnes intolérantes au lactose. Le *Détecteur de rumeurs* a vérifié s'il présente des bénéfices par rapport au lait régulier.

Le lait A2 plus facile à digérer ?

PAS PROUVÉ



Par Catherine Crépeau



L'origine du lait A2

Le lait de vache est composé de lactose, un glucide, et de deux types de protéines : le lactosérum et la caséine. Cette dernière représente 80 % des protéines du lait et se décline en

plusieurs types, dont la bêta-caséine qui, elle-même, se présente sous plusieurs formes. Les deux plus courantes sont la bêta-caséine A1 et la bêta-caséine A2. D'ordinaire, le lait vendu au Canada contient ces deux protéines, qui sont associées au bagage génétique des vaches. Les vaches laitières qui possèdent les traits génétiques A1A2 produisent du lait contenant un mélange de caséines bêta A1 et A2, alors que celles possédant le génotype A2A2 produisent du lait qui renferme seulement de la bêta-caséine A2.

Puisque c'est la A1 qui est réputée plus difficile à digérer, certains producteurs laitiers choisissent de retirer de leur troupeau les vaches porteuses du trait génétique A1A1 ou même du A1A2, pour ne garder que celles qui ont le génotype A2A2. Et c'est de là que provient ce qu'on appelle le lait A2.

Le lait A2 est-il plus facile à digérer ?

Des études suggèrent que, parmi les personnes qui souffrent de symptômes intestinaux après avoir consommé des produits laitiers, plusieurs ne seraient pas intolérantes au lactose, mais uniquement à la bêta-caséine A1. Cette dernière serait donc plus difficile à digérer que la bêta-caséine A2 à cause d'une différence dans l'enchaînement des acides aminés qui les composent. Lors de la digestion, la A1 libère un peptide (BCM-7) qui pourrait causer de l'inflammation et ralentir le transit intestinal, entraînant de la constipation. Les

personnes sensibles pourraient ressentir des maux de ventre et de la diarrhée. La bêta-caséine A2 libérerait une moins grande quantité de ce peptide. Il reste que plusieurs études qui ont conclu que le lait A2 causait moins d'inconforts gastro-intestinaux étaient financées par un fabricant de ce nouveau lait et menées sur de très petites cohortes ou uniquement chez des personnes d'origine asiatique intolérantes au lactose, sans groupe témoin. Des études supplémentaires sur le rôle de la bêta-caséine A1 et sur les symptômes gastro-intestinaux sont donc nécessaires.

Est-il meilleur pour la santé ?

Le lait A2 offre les mêmes nutriments (vitamine A, B12 et B6, calcium, vitamine D, etc.) que le lait régulier. Il n'a donc pas d'avantages au plan nutritif. Il a aussi le même goût.

Une revue systématique parue en 2019 et portant sur les effets de la consommation de bêta-caséine A1 sur la santé et sur certaines maladies chroniques comme les maladies cardiovasculaires et le diabète, a conclu que les résultats d'essais cliniques et d'études épidémiologiques fournissent une preuve « modérée » des effets néfastes sur la santé digestive de la protéine A1 par rapport à la protéine A2, et une certitude « faible » ou « très faible » quant aux autres effets sur la santé.

Quant aux maladies chroniques, les quelques résultats à leur sujet ont été obtenus sur des rats et ne peuvent être extrapolés aux humains. Et les rares études effectuées chez des humains représentent un faible échantillonnage, indique le Réseau canadien pour l'excellence laitière, pour qui la preuve associant le lait A1 à des maladies chroniques est « actuellement trop faible pour en tirer des conclusions fermes ».

Verdict

Il est possible que la bêta-caséine A2 contenue dans le lait A2 soit mieux digérée que la bêta-caséine A1, mais une preuve solide reste à faire. Les autres impacts sur la santé n'ont pas été démontrés.

SUITE DE LA PAGE 10

(Renée-Pier Fontaine) Les inquiétudes portent notamment sur l'entreposage potentiel de produits chimiques et de machinerie, ce qui soulève des questions de sécurité et de santé publique. Des résidents rapportent des odeurs suspectes, du bruit de machinerie ainsi qu'un éclairage nocturne dérangent. Certains s'inquiètent aussi de l'absence d'évaluation environnementale, surtout en raison de la proximité de la rivière et du risque de contamination par les eaux de ruissellement.

D'autres soulignent les impacts sur la tranquillité du quartier, avec la crainte que les nuisances sonores et visuelles s'intensifient avec un garage de plus grande taille. Des voix s'élèvent également pour dénoncer un traitement inéquitable, rappelant que d'autres citoyens s'étaient vus refuser un usage commercial similaire. Enfin, des résidents redoutent une perte de valeur immobilière et rappellent que la vocation initiale du secteur est purement résidentielle.

En réponse, le personnel municipal a rencontré le demandeur pour clarifier les règles applicables. Il a été précisé que si une infraction est confirmée quant à l'usage actuel des lieux, des mesures d'application seront prises

pour faire cesser l'activité. Le propriétaire concerné a reconnu cette possibilité et les conséquences associées. La Municipalité rappelle toutefois que les enjeux liés à l'utilisation du site relèvent des services d'inspection et ne font pas partie du processus d'évaluation de la demande de modification de zonage, qui concerne uniquement l'aspect physique du bâtiment projeté.

Dans son analyse, le directeur de l'aménagement et le chef du bâtiment de la Ville, Kory Hautcoeur, estime que le terrain visé est plus grand que ceux avoisinants, offrant ainsi un bon dégagement et respectant les exigences en matière de marges de recul. Le garage proposé a été conçu avec un toit à faible pente afin d'atténuer son impact visuel. De plus, des projets semblables ont déjà été approuvés dans d'autres secteurs résidentiels. Les autorités municipales concluent qu'aucun motif lié à l'aménagement du territoire ne justifie un refus de la demande en raison de la structure elle-même. Les préoccupations liées à l'utilisation commerciale éventuelle de la propriété seront examinées séparément par les instances compétentes.

Littérature, musique,
film et comédie, tout
inclus !

BOOM CULTUREL

lundi au jeudi 18 h
avec Kristophe Bédard

VENTE !

THERMACELL Ecran de terrasse chasse-moustiques

ÉCONOMISER 25 %

27,67 \$
(Rég. : 36,99 \$)

Zone de protection de 15 pi.
Bleu royal.
D'autres couleurs disponibles
#5089-017

Les moustiques gâchent tout. La technologie primée de Thermacell éloigne les moustiques en créant une zone de défense de 4,5 m autour de vous.



Présentation par :

Centre de Renovation
Home
building centre

Produit de la semaine :

Mot caché

Thème : **RECYCLAGE**
9 lettres

C	N	V	C	A	B	E	G	A	L	C	Y	C	I	B	R	E	H	R	E
P	O	O	E	E	N	V	I	R	O	N	N	E	M	E	N	T	E	G	M
R	N	M	I	G	E	V	R	E	S	N	O	C	Z	A	G	E	A	U	C
N	E	O	P	T	E	C	O	N	T	E	N	E	U	R	M	L	I	O	L
C	O	S	I	O	A	T	U	A	E	R	R	E	T	P	L	N	L	E	M
A	H	I	I	T	S	M	A	P	O	I	D	S	L	A	I	L	C	A	R
E	E	A	T	D	A	T	M	U	E	T	I	O	B	M	E	R	T	E	E
L	H	E	I	A	U	M	A	O	X	S	I	M	U	C	U	I	I	N	E
B	C	F	L	N	S	S	R	G	S	P	E	L	T	O	E	M	G	L	R
A	N	E	E	L	E	I	F	O	E	N	A	E	S	R	U	R	I	E	T
D	A	R	T	J	I	N	R	E	F	C	O	P	E	F	A	T	C	P	N
A	R	R	T	O	C	E	E	O	U	S	A	C	I	I	X	U	E	E	A
R	B	A	E	U	E	A	T	R	L	I	N	R	S	E	P	V	M	I	S
G	T	I	N	R	R	E	M	U	G	A	L	A	T	E	R	E	U	N	I
E	S	L	N	N	U	L	E	I	O	I	V	L	R	O	I	R	L	T	L
D	I	L	A	A	T	I	T	T	O	B	E	A	E	T	N	R	O	U	I
O	O	E	C	L	A	P	A	Q	R	N	T	H	U	I	L	E	V	R	T
I	B	U	E	G	N	A	L	E	M	I	X	U	A	E	P	O	C	E	R
B	C	O	N	S	I	G	N	E	O	E	P	A	N	D	A	G	E	E	E
E	I	G	O	L	O	C	E	N	T	N	E	M	E	T	I	A	R	T	F

A Aluminium	Consommation Conteneur	H Herbicyclage	Réemploi Résidus
B Bac	Copeaux	Huile	S Source
Biodégradable	E Écologie	J Journal	T Terreau
Bois	Emballage	M Matière	Textile
Boite	Énergie	Mélange	Traitement
Bouteille	Engrais	Métal	Transformation
Branche	Environnement	N Nature	Tri
C Camion	Épandage	P Papier	V Valorisation
Cannette	F Ferraille	Peinture	Végétaux
Carton	Fertilisant	Pile	Verre
Chaine	Feuille	Poids	Volume
Collecte	Fumier	R Récupération	
Compostage	G Gaz		
Conservation			
Consigne			

POULET GRILLÉ AUX AGRUMES



Ce poulet grillé aux agrumes est facile à faire et demande peu de préparation. On laisse macérer des hauts de cuisse dans une marinade composée d'ail, de jus d'agrumes, d'épices et de miel, puis on le fait griller.

- ### Ingrédients
- 12 hauts de cuisses de poulet désossés et sans la peau (environ 900 g/2 lb)
 - 2 gousses d'ail, hachées
 - 1 orange, pour le jus
 - 1 lime, pour le jus
 - 45 ml (3 c. à soupe) d'huile végétale
 - 15 ml (1 c. à soupe) de miel
 - 7,5 ml (1 1/2 c. à thé) de cumin moulu
 - 7,5 ml (1 1/2 c. à thé) d'assaisonnement au chili
 - 2,5 ml (1/2 c. à thé) de sel
 - Quarters d'orange, au goût

Étapes de préparation

1. Dans un bol, mélanger tous les ingrédients, sauf les quartiers d'orange. Couvrir et laisser macérer au réfrigérateur 30 minutes ou jusqu'à 8 heures.
2. Préchauffer le barbecue à puissance élevée (voir note). Huiler la grille.
3. Égoutter le poulet et réserver la marinade.
4. Réduire l'intensité du barbecue à feu moyen-doux. Placer le poulet sur la grille. À l'aide d'un pinceau, badigeonner le poulet de la marinade réservée. Fermer le couvercle et griller de 8 à 10 minutes de chaque côté ou jusqu'à ce que le poulet soit cuit. Saler et poivrer.

Sudoku

JEU N° 935
NIVEAU : INTERMÉDIAIRE

9			6	8		3		
								4
8	4		5			2		
				6		7		
	7					8		
4				7	3			9
5				1	7			
3								
	8	2			5			

RÈGLES DU JEU : Vous devez remplir toutes les cases vides en plaçant les chiffres 1 à 9 une seule fois par ligne, une seule fois par colonne et une seule fois par boîte de 9 cases.

Chaque boîte de 9 cases est marquée d'un trait plus foncé. Vous avez déjà quelques chiffres par boîte pour vous aider. Ne pas oublier : vous ne devez jamais répéter les chiffres 1 à 9 dans la même ligne, la même colonne et la même boîte de 9 cases.

RÉPONSE DU JEU N° 935

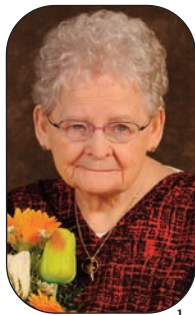
6	1	4	5	6	3	2	8	7
2	7	5	9	8	4	6	1	3
8	9	3	7	1	2	4	6	5
6	2	6	3	7	1	8	5	4
3	4	8	2	5	6	9	7	1
1	5	7	4	9	8	3	6	2
7	6	2	9	3	5	1	4	8
4	8	1	9	2	7	5	3	6
5	3	1	8	4	6	7	2	9

VOS PRÉDICTIONS DE LA SEMAINE :

Disponibles uniquement sur le site web du journal Le Nord

www.lenord.ca

AVIS DE DÉCÈS



Rebecca Jacques

Nous avons le regret d'annoncer le décès de Mme Rebecca Jacques (née Nadeau), à l'âge de 86 ans, le samedi 26 juillet 2025 au Foyer des Pionniers de Hearst. Elle laisse dans le deuil ses trois enfants : Sylvain, Patrick (Pascal) et Jean-Noël (Mona), tous de Hearst. Elle laisse également sept petits-enfants : Danika, Mikaël, Yannick, Shawn, Nathaniel, Jamy-Anne et Billy; de même que six arrière-petits-enfants : Olivier, Éliott, Simon, Cassie, Cédéric et Mérick; ainsi que ses belles-sœurs et beaux-frères, neveux et nièces. Elle fut précédée dans la mort par son tendre époux, Lévis Jacques (2009), ses parents Rosaire et Évangéline Nadeau (née Chabot), ainsi que ses frères et sœurs.

Femme au cœur immense, Rebecca a marqué la vie de tous ceux et celles qui ont eu le bonheur de la connaître. Toujours souriante, elle savait mettre les gens à l'aise dès les premiers instants. Sa demeure était un lieu vivant, chaleureux, où les visites étaient reçues avec joie et générosité. Très présente dans la vie de sa famille, elle a su tout au long de sa vie être une mère, une grand-maman, une sœur, une amie sur qui l'on pouvait compter. Elle aimait recevoir, écouter, partager, que ce soit autour d'un repas, d'un café, ou simplement d'un moment en bonne compagnie. Elle était le pilier de sa famille, toujours présente, toujours disponible, une source d'amour inépuisable.

Le tricot occupait ses mains, tandis que l'amour occupait son cœur. Elle aimait aussi le bingo, non pas tant pour le jeu que pour le plaisir d'être entourée. Les été étaient souvent marqués par des escapades en camping, où elle trouvait bonheur et sérénité au cœur de la nature. Cueillette de bleuets et de framboises faisait aussi partie des petits bonheurs simples qu'elle partageait tendrement avec sa famille et ses amis.

Rebecca laisse un héritage d'amour, un amour sincère, fidèle, et vivant encore dans le cœur de sa famille et de tous ceux qui ont croisé son chemin.

La famille accueillera parents et amis au Salon funéraire Fournier le jeudi 31 juillet 2025 de 10 h à 12 h et de 14 h à 16 h. Les funérailles suivront à 16 h 15 en la cathédrale Notre-Dame de l'Assomption de Hearst.

En la mémoire de Rebecca, la famille apprécierait les dons au Foyer des Pionniers de Hearst.



André Proulx

Nous avons le regret d'annoncer le décès de M. André Proulx à l'âge de 73 ans, le 1^{er} décembre 2024 à Puerto Plata en République dominicaine.

Né à Ryland, André laisse dans le deuil sa compagne de longue date, Linda Lipka; son ex-femme, Patricia Melville; ses deux filles, Andréa (Dan) d'Ottawa et Josée (Brett) de Sydney au Maine; ainsi que son petit-fils, Adrien.

Il laisse également de beaux souvenirs dans le cœur de ses frères et sœurs : Fernand (Annette), Rita Brown (feu Dale), Claudette McClymont (feu Jim), Gérard (Nicole), Dominique (Marielle) et Réjean (Cathie).

Il fut précédé dans la mort par son père Évariste Proulx, sa mère Rose-Hélène (née Cliche) et ses sœurs : Monique Lecours (feu Guy), Gabrielle Carrie (Ian) et Lucille Proulx.

André a grandi en profitant du grand air. Ses passions étaient les chiffres et la chasse. Il aimait aussi être entouré de gens afin de pouvoir partager une bonne blague autour d'une bière. On se souviendra d'André pour sa grande générosité et son rire contagieux.

Une célébration de la vie d'André aura lieu le samedi 2 août 2025, de 13 h à 16 h, au Club Action Hearst. Vous êtes invité-e-s à venir partager des souvenirs et des témoignages.

En mémoire d'André, des dons peuvent être faits à la Fondation de l'Hôpital Notre-Dame.



Marc Brunelle

Nous avons le regret d'annoncer le décès de Marc Brunelle, à l'âge de 64 ans, le 24 juillet à l'Hôpital de Timmins et du district. Il laisse dans le deuil sa conjointe, Francine Fauchon, ses trois frères : Yves (Suzanne), Luc (Anne), Paulo (Sylvie); ainsi que sa sœur, Louise (Rodney). Il laisse également sa tante Jeanine Grondin; ses beaux-frères et belles-sœurs : Michel Fauchon (Andrée), Richard Fauchon (Lise) et Patrice Fauchon; ainsi que de nombreux neveux, nièces, cousins, cousines et amis. Il fut précédé dans la mort par ses chers parents, Bibiane et Léopold Brunelle, ainsi que sa nièce Marie-Josée.

Marc, aussi surnommé l'Coq, avait de multiples talents dans la construction, la mécanique et la soudure, entre autres. Il savait trouver une solution à tout! Un passionné de sports, il était un fan inébranlable des Bruins de Boston! Que ce soit au hockey, au baseball ou au golf, son enthousiasme a su rapprocher son monde.

La famille a toujours occupé une place bien spéciale pour Marc. Il sera énormément manqué. Sa gentillesse et son grand cœur ne seront jamais oubliés.

Nous tenons à exprimer notre gratitude envers le personnel des soins palliatifs. Sachez que votre compassion et votre dévouement ont apporté réconfort et paix. Un merci également à ses amis Bobby, CD et Ryan, qui ont été près de lui l'aidant à traverser les moments difficiles.

Les arrangements funéraires sont confiés à la Maison funéraire Lessard. Une célébration de sa vie aura lieu à une date ultérieure à Mattice. Des dons à la mémoire de Marc peuvent être faits à l'unité des soins palliatifs de l'Hôpital de Timmins et du district. Pour offrir vos condoléances ou pour faire un don, visitez le www.lessardstephens.com

LES MÉDIAS DE L'ÉPINETTE NOIRE EXPRIMENT LEURS
CONDOLÉANCES AUX FAMILLES ET AMIS DES DÉFUNTS.

Sincères remerciements

Gérald, Brigitte, Nathalie et leurs familles souhaitent remercier toutes les personnes qui ont assisté à la célébration de vie de nos parents, Hélène et Raymond Proulx. Nous remercions également ceux et celles qui nous ont envoyé des messages de sympathie ou qui ont fait des dons en leur honneur.



**Pas de vacances
POUR L'ACTUALITÉ!**

Lisez vos nouvelles locales
où et quand vous le souhaitez.



Besoin de renforts?
Notre section d'offres d'emploi, un outil de choix!

JOURNAL LE NORD

**Pas de vacances
POUR L'ACTUALITÉ!**
Lisez vos nouvelles locales
où et quand vous le souhaitez.

JOURNAL
LE NORD
www.lenord.ca

EMPLOI :

LES
Médias
de l'épinette noire

OFFRE D'EMPLOI :
**Réceptionniste-distribution-assistante
administrative et commis aux ventes**

Poste : **Temps plein permanent à 35 h à 40 h/semaine, 5 jours par semaine**
Salaire : **22,90 \$/heure**
Début : **2 septembre 2025**

Compétence linguistique : bilingue, mais avec une excellente connaissance du français (écriture, expression orale et lecture).

Détails du poste**Réceptionniste**

- Répondre au téléphone et procéder à l'accueil de la clientèle de la radio CINN 91,1, le journal Le Nord et prochainement la Librairie 10-04
- Effectuer la vente des produits et services offerts par les Médias de l'épinette noire inc.

Distribution

- Tous les jeudis, aller chercher les journaux à l'imprimerie, en faire l'étiquetage et procéder à la distribution

Assistante administrative

- Appuyer la personne responsable de la comptabilité et des collectes de fonds des Médias

Commis aux ventes

- Puisque les Médias travaillent à établir une librairie dans leurs bureaux afin d'augmenter le chiffre d'affaires, la personne choisie sera responsable de la vente des produits de la Librairie 10-04 et aidera à la formation des bénévoles qui y travailleront.

Qualifications

- Diplôme collégial en administration de bureau
- Trois années d'expérience comme réceptionniste ou l'équivalent

Compétences

- Agir de façon professionnelle, avoir une attitude positive et être à l'aise avec le public
- Faire preuve de patience, de débrouillardise, d'efficacité et de facilité pour apprendre
- Démontrer une aptitude à interagir avec les collègues et la clientèle
- Avoir une éthique de travail irréprochable
- Être en mesure de trouver des techniques de travail pour maximiser les tâches à accomplir
- Capable de travailler sous pression

Les avantages de rejoindre notre équipe

- Les Médias offrent à ses employés des privilèges parmi nos partenaires d'affaires locaux
- Flexibilité
- Assurances collectives
- Participation à des événements
- Formation sur place

L'ensemble du personnel doit se conformer au Code de conduite et au Code d'éthique médiatique des Médias de l'épinette noire.

Afin de postuler à ce poste, faites parvenir votre curriculum vitae à la direction générale, **Steve Mc Innis**, par courriel : smcinnis@hearstmedias.ca ou en personne au 1004, rue Prince au plus tard le vendredi 8 août 2025, 16 h.

Seules les personnes retenues et cadrant dans les exigences recherchées seront invitées à une entrevue.



Joignez-vous à notre équipe!
Join Our Team!



POSTE : Conseillère AIVO & liaison communautaire
VCAO & Community Outreach Counsellor

STATUT : Temps plein/permanent (35 heures/semaine)

ENDROIT : Bureau de Hearst

SALAIRE : 27,46 \$ à 28,96 \$/heure, régime de retraite HOOPP et autres avantages sociaux

REFLEXION – Services de mieux-être est un organisme communautaire francophone qui contribue à améliorer la santé mentale, le bien-être et la sécurité de sa clientèle par des soins et services de qualité dans les deux langues officielles. REFLEXION est à la recherche d'une conseillère qui occupera des fonctions sous le programme des services aux victimes et le programme de liaison communautaire.

Description :

- Fournir les services AIVO en fonction du mandat et des procédures de l'organisation et en fonction des directives du Ministère responsable du programme
- Responsable d'assurer et offrir des services directs sur lieux auprès des victimes
- Être d'appel selon l'horaire établie et être disponible pour offrir des services en personne au besoin
- Aide la superviseure à planifier des activités de prévention/sensibilisation et promotion des services dans les communautés desservies
- Responsable d'offrir des services de soutien individuel et de groupe aux femmes victimes de violence et aux personnes à leur charge
- Élaboration de plans de sécurité et de transition à court et long terme
- Offrir du soutien et de l'accompagnement pour trouver un logement sécuritaire
- Établir une liaison avec les différentes ressources de la communauté pour en faciliter l'accès aux femmes ainsi que de revendiquer leurs droits

Qualifications et compétences requises :

- Diplôme collégial en service social ou équivalent avec 2 ans d'expérience de travail
- Compréhension aux besoins des femmes en situation de violence familiale
- Connaissance du réseau de la santé et des services sociaux
- Habilités démontrées en planification et gestion de projet
- Habilités interpersonnelles et de leadership démontrées
- Bilinguisme (anglais/français) oral et écrit est essentiel
- Permis de conduire valide ainsi qu'un moyen de transport

Ce poste sera affiché jusqu'à ce qu'il soit comblé. Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur demande d'emploi, à l'attention de :

Steve Fillion, M.S.S., directeur général
29 Byng, bureau 1
Kapuskasing (Ontario) P5N 1W6
Télécopieur : 705 337-6008

**LES
P'TITES
ANNONCES**

À LOUER

Appartement de 2 chambres à coucher avec foyer au gaz naturel situé au 913 rue Cessna. Disponible à partir du 1^{er} septembre. Communiquez avec Roger au **705 372-8812**.

SUR UNE NOUVELLE TOITURE / ON A NEW ROOF

GAGNE 5000 \$

WIN \$5000!

Appelle **JUST ROOFING** dès aujourd'hui afin d'obtenir une ESTIMATION GRATUITE et réserve ta place pour un tout nouveau toit — en plus, cours la chance de gagner gros grâce à nos tirages hâtifs (Early Bird) exclusifs !

JUST ROOFING
FRAMING & RENOVATIONS INC.

705.372.3840

Hearst, ON
justroofing.renovations@gmail.com

Call **JUST ROOFING** today for your FREE estimate and lock in your spot for a brand new roof — plus, get a chance to win big in our exclusive Early Bird draws!

705 372-3840

** Tous les tirages se feront en ondes à CINN 91,1
** All draws will be held on air at CINN 91.1

GAGNE GROS AVEC LES TIRAGES HÂTIFS !!
Réserve ton nouveau toit dès aujourd'hui et tente ta chance pour gagner des prix incroyables!

- 17 16 mai — \$ Prix en argent de 1000 \$
- 17 20 juin — 🎁 Cadeau surprise
- 17 18 juillet — 🎁 Cadeau surprise
- 17 15 août — \$ Prix en argent de 500 \$
- 17 19 septembre — 🎁 Cadeau surprise

⚡ Plus tôt tu réserves, plus de chances tu as de gagner !
📞 Appelle Just Roofing dès maintenant pour ton ESTIMATION GRATUITE !

WIN BIG WITH EARLY BIRD DRAWS!
Reserve your new roof today & enter for your chance to win amazing prizes!

- 17 May 16 — \$ \$1,000 Cash Prize
- 17 June 20 — 🎁 Surprise Gift
- 17 July 18 — 🎁 Surprise Gift
- 17 August 15 — \$ \$500 Cash Prize
- 17 September 19 — 🎁 Surprise Gift

⚡ The earlier you book, the more chances you have to win!
📞 Call Just Roofing now for your FREE estimate!

Note-le dans ton agenda !
Le **GRAND tirage** final aura lieu en direct le **17 octobre** sur les ondes de **CINN 91,1** — branche-toi et ne manque pas ta chance de gagner !

—

Mark your calendar!
The **Grand Prize Draw** goes live on **October 17th** on **CINN 91.1** — tune in and don't miss your chance to win!